

## Association de producteurs de Crevette Impériale des Marais Charentais

Les principaux éleveurs de crevettes impériales (*Marsupenaeus japonicus*) de la région Nouvelle-Aquitaine se sont regroupés au sein d'une association de producteurs dénommée **ACRIMA** « Association Crevette Impériale des Marais Charentais ». Ils se sont engagés dans une **démarche qualité** pour partager leur expérience et faire connaître aux consommateurs les crevettes impériales vivantes élevées dans les marais charentais. Ce cahier des charges créé par les professionnels définit les méthodes d'élevage et de conditionnement de la crevette impériale, signature d'une filière qui s'engage à mieux servir les consommateurs.

L'élevage des crevettes sous démarche qualité se fait dans des bassins en terre (claires) à une **faible densité** (2 crevettes/m<sup>2</sup> en moyenne, allant de 1,5 à 4 cr/m<sup>2</sup>). L'alimentation est en grande partie naturelle (proies vivantes présentes dans les bassins), avec un complément alimentaire en fonction des densités d'élevage. Les crevettes doivent être vendues **vivantes** avec un poids moyen minimum de **20g**.

L'**ACRIMA** regroupe près de **40 professionnels** producteurs pour **une production en 2024 de 42T** sous démarche qualité produites sur 500ha de marais, commercialisée pour 59% en vente directe au prix moyen de **33,70€/kg** (75% des entreprises sont entre 30 et 40€/kg) et 41% à l'expédition au prix moyen de **28 €/ht/kg** (26 à 35€/ht/kg).

### Les réalisations de l'ACRIMA en partenariat avec CAPENA\* (quelques exemples) :

- Nom déposé à l'INPI : « Crevettes Impériales vivantes des Marais Charentais » ;
- 2001 – 2004 : Création du cahier des charges ;
- 2004 : Création d'outils de communication (affiches, dépliants, pique-prix, étiquettes) ;
- 2007 : Mise en place et accompagnement de la démarche de certification « Bio » ;
- Expérimentations et optimisation des techniques d'élevage, conditionnement, transport, prégrossissement « précoce ».
- **Communication et valorisation de la filière Crevette impériale des Marais Charentais** : Page Facebook « Crevettes et Salicornes des marais charentais », site internet « crevettesdesmarais.fr » ; Actions de communications ; Reportages ; etc.
- L'ACRIMA est partenaire du Concours d'écailler ;
- **2022 : Nouveaux outils de communication avec nouvelle charte graphique** : affiches, dépliants, pique-prix, Etiquettes commerciales, banderoles, kakemonos).
- Accompagnement par CAPENA :
  - o Animation et accompagnement de la filière (technique, législation, ...)
  - o Mise en conformité (agrément sanitaires, HACCP, etc.).
  - o Valorisation de la filière (formation, organismes divers, ...) ;
- **Achats groupés de matériels** (filets verveux, etc.)
- Projets 2024-2026 : **OPTIMAR**
  - o Développement technique et optimisation de la productivité, biodiversité, ...
  - o Découverte des productions à l'étranger

### Convention de partenariat CAPENA, ACRIMA, APSALIMAC et Lycée de Bourcefranc

Pour toute information, contacter le CAPENA.

**Siège social ACRIMA : CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement Nouvelle Aquitaine)**

Prise de Terdoux 17 480 LE CHATEAU D'OLERON  
Tel : 05.46.47.49.52

**Encadrement technique : Anne Lise Bouquet**  
Courriel : al.bouquet@cape-na.fr



#### Bureau de l'ACRIMA

- **Présidente : Nadia Quillet**
- **Vice - Président Sud : Deyres Franck**
- **Vice- président Nord : Vauchez François Eric**
- **Trésorier : Matthieu Gallard**
- **Trésorier adjoint : Arnaud Lefevre**
- **Secrétaire : Philippe Boyard**
- **Secrétaire adjoint : Sébastien Rossignol**

\*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le CREEA a fusionné avec l'IMA (Institut des Milieux Aquatique basé à Bayonne, pour ne faire qu'une structure régionale : le CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement Nouvelle-Aquitaine).